



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
BUREAU DU 25 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix sept, le 25 janvier, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mmes SIGNAT, BOURSIQUOT, RIVIERE, Mrs, RAFFE, MACHEFERT, GRENON, MAYAU
Excusés : Mrs DOUBLET, GAILLARD
Date de la convocation : 19 janvier 2017
Présents : 8
Secrétaire de séance : Mme SIGNAT

Recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion service Urbanisme

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Madame Thierry Chloé, employée depuis le 1er février 2016 en tant qu'agent instructeur du droit des sols en contrat CUI-CAE, a déposé sa lettre de démission le 17 janvier pour un départ au 10 février.

Monsieur le Président propose donc de lancer un recrutement pour la remplacer toujours en contrat CUI-CAE à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'agent instructeur du droit des sols dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 6 mois minimum renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi et le Conseil Départemental pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 janvier 2017

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 241700517 -- 2017 <i>016</i> <i>S-01-2017-DE-----</i>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <i>08/01/2017</i>

Le Président,

Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
SYLVAIN BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
BUREAU DU 25 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix sept, le 25 janvier, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mmes SIGNAT, BOURSIQUOT, RIVIERE, Mrs, RAFFE, MACHEFERT, GRENON, MAYAU

Excusés : Mrs DOUBLET, GAILLARD

Date de la convocation : 19 janvier 2017

Présents : 8

Secrétaire de séance : Mme SIGNAT

Création de poste d'adjoint technique au service Urbanisme

Monsieur le Président rappelle que Monsieur HURIAUD, responsable du service Urbanisme a fait sa demande de mutation au 1er février 2017.

Monsieur BOYER Matthieu, son futur remplaçant, est lauréat du concours de technicien passé en 2016. Il doit remplacer Monsieur HURIAUD sur ce même grade. Néanmoins, Monsieur BOYER n'a pas été nommé sur un poste de technicien dans son ancienne collectivité, il est donc toujours sur le grade d'adjoint technique.

Afin de pouvoir le recruter, Monsieur le Président propose donc d'ouvrir un poste d'adjoint technique au tableau des effectifs et de le nommer ensuite sur le grade de technicien.

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de d'adjoint technique puis de le détacher pour stage sur le grade de technicien afin d'assurer les missions de Responsable Urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 29 mars 2017, d'un poste d'adjoint technique à temps complet à hauteur de 35/35^{ème} d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 janvier 2017

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 241700517 -- 2017018 5-08-2017-DE-----
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 08/08/2017

Le Président,


Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
Sylvain BARREAUD
17250 S^T PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
BUREAU DU 25 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix sept, le 25 janvier, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mmes SIGNAT, BOURSIQUOT, RIVIERE, Mrs, RAFFE, MACHEFERT, GRENON, MAYAU
Excusés : Mrs DOUBLET, GAILLARD
Date de la convocation : 19 janvier 2017
Présents : 8
Secrétaire de séance : Mme SIGNAT

Recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion Secteur Jeunesse

Monsieur le Président rappelle que suite à la réintégration du Secteur Jeunesse au sein de la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2017, il avait été décidé que la CDC reprenait le personnel employé par les P'tits Coeurs de Saintonge.

CONSIDERANT que Mr ROMERO ALECTUS Edwin était employé par les P'tits Coeurs de Saintonge en contrat aidé en tant qu'animateur, Monsieur le Président propose que la CDC reprenne son contrat suivant les mêmes termes sous forme d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'animateur dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que le contrat actuel de Mr ROMERO ALECTUS sera repris suivant les mêmes termes sous forme d'un avenant,
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine (20 heures minimum).
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental et de Pôle Emploi.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 janvier 2017

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 241700517 -- 2017018 S-03-2017-DE-----
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 08/01/2017

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Le Président,

Sylvain BARREAUD
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
BUREAU DU 25 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix sept, le 25 janvier, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mmes SIGNAT, BOURSQUOT, RIVIERE, Mrs, RAFFE, MACHEFERT, GRENON, MAYAU

Excusés : Mrs DOUBLET, GAILLARD

Date de la convocation : 19 janvier 2017

Présents : 8

Secrétaire de séance : Mme SIGNAT

Tableau des effectifs

Mr Le Président précise que suite aux créations de postes votées lors de ce bureau et suite à la restructuration des carrières nécessitant un reclassement des fonctionnaires concernés, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/01/2017 :

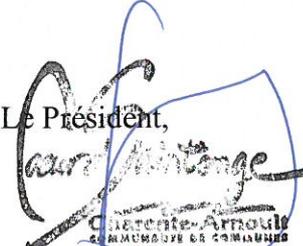
	Temps complet titulaire	Temps complet non titulaire	Temps non complet titulaire	Temps non complet non titulaire
Service administratif				
Adjoint administratif principal 2ème classe C			1	
Adjoint administratif C	2		5	
Service Animation				
Animateur territorial B	1			
Adjoint d'animation principal 1ère classe C	1			
Adjoint d'animation C	3			
Service Technique				
Adjoint technique C	1			1
Service Social				
Agent social C	1			
Educateur principal jeunes enfants B	1			
Service Urbanisme				

Technicien B	1			
Adjoint technique C	2			

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 25 janvier 2017

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 241700517 -- 2017018 S-04-2017-DE-----
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 28/02/2017

Le Président,

 MAIRIE - ARMOISE
 COMMUNE DE SAINT-PORCHAIRE
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD